

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le QUINZE OCTOBRE à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 9 Octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; M. BERTIN Pierre, Mme GERBER Héloïse, M. PIERROT Antoine, Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, M. LEMTIRI Kacem, Mme DEWAS Sabine, M. BURLION Nicolas, Mme LUCOT Pascale, MM. LAOUTID Fouad, MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; M. BLANQUART David, Mme CACHEUX Martine, M. MOUKRIM Yassir, Mmes DOUTRIAUX Céline, RAMON Anne, MM. VASSEUR Quentin, LEKIEFFRE Guillaume, LEMBREZ Bertin, DE RYCKE Xavier, Mme VANLEMMENS Laurence ; M. FRAPPART Laurent, Mme FARBOS Nathalie, MM. KINGET François, LEOSZEWSKI Patrick, Mme DOLIGNON Valérie, M. JIMENEZ Franck ; MM. SCHMITT François, BOISSE Julien ; M. GUNS Gontran, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉES au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme XAVIER Julie, Adjointe au Maire [pouvoir à Mme DOUTRIAUX Céline] ;

Mme NISOLLE Christine, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à Mme CACHEUX Martine] ;

Mme PILLA Claire, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à Mme COUSIN Chantal].

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VASSEUR Quentin.

O B J E T

N°19

FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

**PROLONGATION DU PLACEMENT DE FONDS SUR UN COMPTE À COURT TERME – VENTE
DIVERS PATRIMOINE ET TERRAIN NADAUD**

.../...

RAPPORT DU MAIRE

Par délibération n°20230609-06 du Conseil municipal du 9 juin 2023, il a été décidé de procéder au placement des fonds provenant de l'aliénation d'éléments du patrimoine pour un montant de 1 292 360 €, arrondi au millier à 1 292 000 €, à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une durée de 3 mois.

Ce placement a été prolongé plusieurs fois, par délibération n°20230629-12 du Conseil municipal du 29 juin 2023 pour une durée de 4 mois, puis par délibération n°20231221-24 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 pour une durée de 3 mois, puis par délibération n°20240418-18 du Conseil municipal du 18 avril 2024 pour une durée de 3 mois, par délibération n°20240627-11 du Conseil municipal du 27 juin 2024 pour une durée de 3 mois, puis par délibération n°20241017-19 du Conseil municipal du 17 octobre 2024 pour une durée de 3 mois, par délibération n°20241219-22 du Conseil municipal du 19 décembre 2024 pour une durée de 3 mois, par délibération n°20250327-19 du Conseil municipal du 27 mars 2025 pour une durée de 3 mois, par délibération n°20250626.16 du 26 juin 2025 pour une durée de 6 mois, par délibération n°20251218-13 du 18 décembre 2025 pour une durée de 3 mois et par délibération n°20260409-32 du 9 avril 2026 pour une durée de 6 mois.

Afin de continuer à bénéficier de celui-ci, il est proposé aux membres du Conseil municipal de prolonger la durée du placement pendant 6 mois supplémentaires à compter du 1^{er} novembre 2026.

Il est par ailleurs précisé, en cas de besoin, ces fonds peuvent être mobilisables à tout moment avant l'échéance sans pénalités. En cas de retrait anticipé le calcul des intérêts est réalisé sur la période réelle d'immobilisation du capital placé, par application du taux correspondant au barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de procéder au placement des fonds provenant de l'aliénation d'éléments du patrimoine pour un montant de 1 292 360 €, arrondi au millier à 1 292 000 € afin de respecter les règles. Ces fonds sont issus de la vente du terrain Nadaud pour 1 200 000 €, autorisé par délibération n°20191009-19 en date du 09 octobre 2019, et l'acte du 24 février 2021, de la vente du proxibus par délibération n° 20211209-15 pour 78 860 € en date du 09 décembre 2021 cédé le 16 décembre 2021, de la vente de neufs véhicules pour 13 500 €, par décisions n°20210109, 20210110 et 20210111 du 04 octobre 2021, vendus en date du 13 octobre 2021 ;

- de souscrire à ce titre un placement de trésorerie sur un compte à terme ouvert auprès de l'État (Trésor Public), le capital étant et garanti, les intérêts étant fixés à la souscription au taux nominal consenti aux collectivités locales s'établissent (à titre indicatif, il s'élève actuellement à 2,65% sous réserve de la date effective de signature du contrat) ;

- de fixer la durée du placement à six mois, à compter du 1^{er} novembre 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Transmis en Préfecture le 27 OCT. 2026

Affiché le 27 OCT. 2026

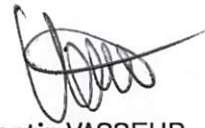


Nicolas BOUCHE

Maire

Conseiller Métropolitain

Pour extrait conforme,



Quentin VASSEUR

Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DM261015_19
Objet :	Prolongation du placement de fonds sur un compte à court terme ? Vente divers patrimoine et terrain Nadaud
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215903287-20261027-DM261015_19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20261027-DM261015_19-DE-1-1_0.xml	text/xml	930 o
Document principal (Délibération) Nom original : 261015.19 CAT Nadaud.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20261027-DM261015_19-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	301.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 octobre 2026 à 08h51min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 octobre 2026 à 08h53min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 octobre 2026 à 08h53min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 octobre 2026 à 08h53min23s	Reçu par le MI le 2026-10-27